



## Evitez les risques et adressez-vous à un Déménageur Agréé

Déménager au noir ? Réfléchissez avant de commencer, car vous pourriez bien devenir le dindon de la farce !

### Ne laissez pas votre déménagement devenir un cauchemar parce que :

- le timing n'a pas été respecté
- le faible prix de départ a fortement augmenté
- l'emballage a été bâclé
- vous avez subi des dommages irréparables
- les dommages n'ont pas été réparés ou indemnisés
- des objets, voire même tous les meubles, ont disparu !

**Réfléchissez avant de commencer !**

### Soyez conscient des risques que vous courez en tant que donneur d'ordre :

- poursuites judiciaires
- condamnation à payer de lourdes amendes (jusqu'à € 12.500) et peines d'emprisonnement
- paiement d'indemnités élevées en cas d'accident du travailleur au noir
- responsabilité en cas de dommages aux bâtiments ou à l'environnement



[www.demenageur-agree.be](http://www.demenageur-agree.be)